

Département des Bouches-du-Rhône

SIMIANE COLLONGUE, le 17 décembre 2011

Arrondissement d'Aix-en-Provence

MAIRIE  
DE  
SIMIANE COLLONGUE

Code Postal : 13109  
Téléphone : 04.42.94.91.91  
Fax : 04.42.22.78.52

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 DECEMBRE 2011 A 18H30**

Tous présents sauf MESSIEURS LEGAY et ARNAUD (qui arrivera à 18h45).

Procurations :

Madame GARDETTE donne procuration à Madame MARTIN  
Madame LEPAGE-BAGATTA donne procuration à Madame STISSI  
Madame BRACONNOT donne procuration à Monsieur GERARA  
Madame FERRER donne procuration à Madame PIQUENOT  
Monsieur TROPINI donne procuration à Monsieur MAGNAN.

Avant de démarrer le conseil, Monsieur le MAIRE demande à l'assemblée une minute de silence à la mémoire de Monsieur Jacques YOUNG, ancien maire de SIMIANE-COLLONGUE décédé récemment

Monsieur le MAIRE remercie le conseil

Monsieur BOYER propose Madame PIQUENOT comme secrétaire de séance :

Pour	:	27 (unanimité)
Contre	:	0
Abstention	:	0

Procès Verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2011.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstention	:	2 (Mesdames MONTAGNIER et DEVULLAINE absentes lors de ce conseil municipal)

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le MAIRE, signale, ainsi que cela avait été proposé lors du dernier conseil municipal, que la liste des dernières attributions de marché est remise à tous les conseillers municipaux et rappelle que la Secrétaire Générale de la Mairie Madame CALLEA ainsi que la responsable des marchés Sabrina SENATORE pourront répondre aux éventuelles questions.

Monsieur le MAIRE signale également qu'il retire la délibération n° 5 concernant la mise en place d'astreintes, la Commission Technique Paritaire, réunie l'après-midi de ce vendredi ayant demandé que des modifications soient apportées.

Monsieur MACHERA demande si des astreintes sont quand même prévues en cas d'événement climatique exceptionnel.

Monsieur le MAIRE confirme que sur le principe des astreintes, les agents étaient d'accord et qu'en cas d'alerte météo les agents seraient disponibles pour intervenir.

Monsieur MACHERA demande si les travaux annoncés sur la salle Léon MASSON se limiteront à la seule porte d'entrée et la façade qui ont été refaites. Monsieur le MAIRE précise que les travaux prioritaires ont été réalisés en 2011 et qu'une nouvelle demande de subvention au Conseil Général a été faite pour poursuivre les travaux de réhabilitation de la salle, subvention qui vient d'être acceptée. Les travaux d'isolation et d'étanchéité vont donc être poursuivis en 2012.

Monsieur ARNAUD arrive à 18h45.

## **1 - DELIBERATION DEFINISSANT LES LIENS DE LA COMMUNE AVEC LA CPA CONCERNANT LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE.**

Monsieur le MAIRE demande à Madame PIQUENOT de présenter la délibération.

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) font partie d'un dispositif incitatif qui s'adresse aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburant,...) qui ont obligation de réaliser ou encourager les investissements économes en énergie. Des objectifs nationaux sont fixés pour 3 ans (2010 à 2013). Les entreprises concernées ont deux possibilités, soit inciter leurs clients à investir dans des dispositifs économes, soit acheter des CEE générés notamment par les collectivités.

Ainsi, la commune de Simiane, lorsqu'elle réalise la rénovation de l'éclairage public, récupère des CEE dont la valeur est proportionnelle aux économies réalisées.

Les CEE sont délivrés par l'Etat et peuvent être regroupés dans un dossier afin d'être valorisés dans un marché d'achat/vente mais un seuil minimal de 20 Gwh cumac est nécessaire.

La CPA a proposé à ses communes membres de se regrouper pour déposer ensemble les CEE du territoire, chaque commune ne pouvant atteindre, seule, les seuils imposés pour le dépôt de dossier. La CPA s'est engagée à reverser, à chaque commune, la part des montants financiers investis, générée par la vente de leur CEE.

Une convention a donc été établie pour préciser les modalités de remise des CEE de la commune à la CPA et de retour de la vente des CEE de la CPA à la commune.

Pour	:	28 (unanimité)
Contre	:	0
Abstention	:	0

## **2 - DELIBERATION PORTANT INCORPORATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE PARCELLES « SANS MAITRE ».**

Monsieur le MAIRE fait lecture de la délibération et demande que le conseil exerce son droit sur les parcelles citées en application des textes.

Pour	:	28 (unanimité)
Contre	:	0
Abstention	:	0

## **3 - DELIBERATION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE DEUX AGENTS NON TITULAIRES SUR UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET ASSISTANTS SPECIALISES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.**

Ce renouvellement est effectué chaque année. Monsieur le MAIRE précise qu'il s'agit de postes n'existant pas dans la fonction publique ce qui permet la reconduction chaque année des vacataires. Deux vacataires ont déjà été intégrés.

Pour	:	28 (unanimité)
Contre	:	0
Abstention	:	0

## **4 - DELIBERATION POUR SOLLICITER L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE LA PROTECTION DES FORETS MEDITERRANEENNES EN MATIERE DE PREVENTION D'INCENDIE.**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération. Ces travaux sont pris en charge par le Conseil Général. Monsieur MACHERA s'inquiète de la bonne réalisation de ces travaux vu la mauvaise expérience connue sur Simiane. Jacky TAGGLIAFERRO précise qu'il ne s'agit pas du même type de travaux réalisés et qui avaient fait l'objet d'une réaction de la mairie.

Pour	:	28 (unanimité)
Contre	:	0
Abstention	:	0

## **5 - INSTAURATION DE PERIODES D'ASTREINTES ET DE PERMANENCES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE.**

Délibération retirée de l'ordre du jour.

## **6 - PRISE EN CHARGE PARTIELLE DES FRAIS LIES AU REPERAGE DE SPECTACLE PAR LE SERVICE CULTUREL.**

Monsieur HARDY précise qu'il s'agit d'un agent du service culturel, qui participe, à la demande de la directrice, au repérage des spectacles en vue la programmation culturelle annuelle de la Commune. Cette prise en charge est limitée à 5 spectacles par an et 10€ par spectacle. Cette dépense était prise en charge par l'OMC les années précédentes la moyenne du coût étant de 12€ en moyenne.

Monsieur GERRARA demande s'il est possible de prendre en charge la totalité du montant. Monsieur le MAIRE accepte et propose au Conseil de modifier la délibération de la manière suivante « la prise en charge du montant réel de l'entrée dans la limite de 20€ ».

Pour	:	28 (unanimité)
Contre	:	0
Abstention	:	0

Monsieur le MAIRE demande à Monsieur ARNAUD de présenter les 3 délibération suivantes. Celui-ci précise qu'il s'agit essentiellement d'écritures d'ordre.

#### **7 - BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE – ECRITURES D'INTEGRATION PATRIMONIALES.**

Pour	:	21
Contre	:	0
Abstention	:	7(GERRARA, BRACONNOT, KARAGULIAN, TERRIER, CACCAVELLI, VALERA, MACHERA)

#### **8 - BUDGET DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE – ECRITURES D'INTEGRATION PATRIMONIALES.**

Pour	:	21
Contre	:	0
Abstention	:	7(GERRARA, BRACONNOT, KARAGULIAN, TERRIER, CACCAVELLI, VALERA, MACHERA)

#### **9 - BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE – ECRITURES D'INTEGRATION PATRIMONIALES.**

Pour	:	21
Contre	:	0
Abstention	:	7(GERRARA, BRACONNOT, KARAGULIAN, TERRIER, CACCAVELLI, VALERA, MACHERA)

#### **10 - MODIFICATION DES PROGRAMMES QUI RELEVANT DU CONTRAT D'OBJECTIF CONSEIL GENERAL – 2009 – 2011 -**

Monsieur le MAIRE rappelle que la convention d'objectif signée avec le Conseil Général concernait plusieurs opérations mais certaines ont été reportées. Il est nécessaire de présenter les modifications proposées au Conseil Général avant le 31 décembre.

Monsieur le Maire explique que ces actions sont celles qu'il est prévu de réaliser d'ici la fin du mandat. Il anticipe le Débat d'Orientation Budgétaire mais celui ci aura bien lieu en début d'année 2012. Il précise que la mise en œuvre de ces projets est cependant entièrement liée aux possibilités d'obtention de prêts financiers auprès des banques. Celles-ci ayant considérablement réduit leurs prêts aux collectivités dans la période actuelle.

Il est donc proposé d'intégrer au contrat d'objectif les opérations suivantes avec leurs devis respectifs

- Pelouse synthétique stade de football
- Aménagement d'une halle de marché et ses abords
- Étude désenclavement des hauts quartiers

- Bâtiments Rue Guigon
- Achat véhicule Police Municipale
- Achat d'une nacelle services techniques
- Équipement informatique
- Voirie communale
- Acquisition terrain + travaux cimetièrre
- Étude Crèche Bédouffe
- Crèche les Marronniers réaménagement et extension
- Étude Avenue du Roussillon
- Travaux réseau eau
- Travaux assainissement Chave
- Travaux assainissement Roussillon

Ces travaux sont évalués à 4 462 516€ et sont financés à 50% par le Conseil Général.

Monsieur TERRIER demande des précisions sur la nouvelle crèche. Monsieur le MAIRE précise qu'il s'agit d'un agrandissement et d'une permutation avec l'actuelle halte garderie.

Monsieur TERRIER fait également remarquer que le montant des études de la crèche Bedouffe (abandonnée) est très élevé et nécessite d'être vérifié. Monsieur le MAIRE confirme qu'il vérifiera que les études réalisées correspondent bien au montant demandé.

Pour	:	23
Contre	:	0
Abstention	:	5 ( KARAGULIAN, TERRIER, CACCAVELLI, VALERA, MACHERA)

Monsieur MACHERA fait remarquer que les illuminations sont assez mal installées et comportent de nombreuses lampes qui ne marchent pas alors que le coût de la pose et de la dépose s'élève à 17 000€. Il demande si l'acquisition de la nacelle ne pourrait compenser ce travail et cette dépense. Monsieur le MAIRE informe que la solution de location sera étudiée pour les prochaines années ce qui éviterait le stockage mais dans tous les cas la pose et la dépose doivent être réalisées par des personnes ayant l'agrément pour manipuler du matériel électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de Séance,

Monsieur Le Maire



Madame Sylvie PIQUENOT

Monsieur Michel BOYER